

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 10 Avril 2021

- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – TOURISME
 - Désaffectation d'une parcelle du domaine public- Rue de la Forge dans l'objectif de sa cession à un riverain
 - Enquête publique conjointe préalable à l'aliénation partielle à la Métropole d'une partie du chemin de la Roche Pertuisade dans le cadre de la mise en place de la protection de captages

- TRAVAUX – BATIMENTS PUBLICS
 - Conventions avec ENEDIS

A la majorité, le Conseil Municipal approuve la conclusion, avec ENEDIS, de conventions de servitudes ayant pour objet le passage et la mise en place d'ouvrages sur des parcelles communales et sectionales
 - Conventions avec JOB'CHANTIERS

Intervention sur 2 opérations :

 - . L'une pour l'entretien du petit patrimoine : 8 355€ à la charge de la commune
 - . La seconde pour l'entretien d'espaces verts : 11 140€ à la charge de la commune
 - Convention avec l'Office National des Forêts « Arbre Conseil » ayant pour objet un diagnostic des peuplements forestiers situés sur des parcelles sectionales et communales en limite avec des habitations et pouvant poser des problèmes de dangerosité
 - Mission de diagnostic de la salle omnisports dévolue à la société CREATIM
Architecte en vue de définir les travaux de rénovation énergétique du bâtiment.
Coût de la prestation : 5 000€ HT
 - Convention d'autorisation de passage temporaire chemin des Crêtes conclue avec un propriétaire riverain pendant la durée de travaux de consolidation de cette voie

- AFFAIRES GENERALES
 - Personnel Communal
 - . Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe permettant la promotion d'un agent de la commune
 - . Création de 2 emplois non permanents au service technique pour accroissement saisonnier d'activité
 - . Création d'un emploi non permanent au service technique pour remplacement d'un agent en disponibilité

- Droit à la formation des élus
En application de dispositions règlementaires récentes, le Conseil Municipal fixe à 2% du montant global des indemnités des élus les crédits affectés à leur formation au titre de l'année 2021
- Permis de végétaliser
La volonté de Clermont Auvergne Métropole d'encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative des habitants induit la mise en place dans les communes d'un permis de végétaliser permettant aux particuliers de végétaliser une parcelle de l'espace public

- FINANCES – MARCHES PUBLICS

- Engagement de participation à la démarche de groupement d'achat d'électricité engagée par le conseil Départemental : pour tous les achats d'électricité, quelle que soit la puissance souscrite
- Eau de l'estive : conclusion d'un contrat d'abonnement avec Clermont Auvergne Métropole en charge des compétences eau et assainissement au sommet du Puy de Dôme
- Restauration scolaire : Suite à une consultation visant la gestion de la restauration scolaire de l'année scolaire 2021-2022, le Conseil municipal, à la majorité, approuve la conclusion, avec la Société API Restauration d'un marché ayant pour objet cette prestation moyennant un coût de 99 470.03€ HT
- Mise à disposition du groupe scolaire Sainte Anne des installations sportives au titre de l'année scolaire 2020-2021 moyennant une participation de 1 449.21€, financée par le Conseil Départemental
- Le forfait de participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Sainte- Anne (année scolaire 2021-2022) pour les élèves résidant à Orcines, est fixé à 645.70€ par élève des classes primaires et 1 317.70€ par élève des classes maternelles
- Admission en créances éteintes de sommes irrécouvrables pour un montant de 1 255.55€
- Bilan foncier 2020
- Approbation du compte de gestion 2020
- Election d'un président de séance pour le vote du compte administratif 2020
- COMPTE ADMINISTRATIF 2020

A la majorité (5 voix contre), le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020

Recettes de fonctionnement : 2 322 805.30€ Dépenses de fonctionnement : 1 882 039.85€

Recettes d'Investissement : 866 207.36€ Dépenses d'Investissement : 680 656.05€

Et affecte, à la majorité (5 voix contre), les résultats du compte administratif au budget primitif 2021

- Subventions aux associations de la commune au titre de 2021 : 49 250€
- Subvention au CCAS / 31 000€
- Taux d'imposition : les taux communaux restent inchangés

Les taux communaux votés en 2020 sont maintenus : Taxe sur le foncier non bâti : 52.88% - Taxe sur le foncier bâti : 12.24% auquel doit être ajouté en 2021 le taux départemental sur le foncier bâti : 20.48% soit un taux à voter de 32.72%. Le taux de la taxe d'habitation voté en 2017 : 8.66% ne peut pas varier

- La durée des amortissements est fixée à un an et ils seront neutralisés
- BUDGET PRIMITIF 2021

A la majorité (5 voix contre), le conseil municipal approuve le budget primitif 2021

Recettes et dépenses de fonctionnement : 2 984 392.86€

Recettes et dépenses d'Investissement : 2 042 509.13€

QUESTIONS DIVERSES

- Nuisances sonores engendrées par le terrain de pétanque de Bournazet
- Projet INSPIRE